

# La dotation globale de fonctionnement (DGF) 2026 : un soutien consolidé aux communes

Mis à jour le 08/04/2026

Le Gouvernement poursuit son engagement en faveur des collectivités territoriales en maintenant une enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) stable à 27,4 milliards d'euros pour 2026, consolidant ainsi trois années consécutives de hausses exceptionnelles totalisant 790 millions d'euros .

**Dans le département du Gers, cette dotation s'élève à 112,3 millions d'euros, soit une hausse de près de 1,6 millions d'euros par rapport à 2025. Cette augmentation porte le montant moyen de la DGF par habitant à 272,96 € (moyenne nationale par habitant à 174,76 €), contre 264,93 € l'année précédente .**

81,66 % des communes gersoises constatent une stabilité ou une progression de leur dotation en 2026, tandis que seulement 18,34 % d'entre elles enregistrent une baisse, phénomène limité et conjoncturel .

Au sein des intercommunalités, 87 % voient progresser leur DGF dont l'enveloppe atteint 11,1 millions d'euros, soit une hausse de 1,3 %. Enfin, la dotation du Conseil Départemental reste globalement stable avec plus de 44 millions d'euros.

Ces évolutions prennent en compte les critères objectifs de population, de richesse, de ressources et de charges, garantissant une répartition adaptée aux besoins spécifiques de chaque collectivité .

L'État réaffirme ainsi sa volonté d'appuyer durablement les finances locales, offrant aux collectivités un cadre budgétaire propice à la mise en œuvre de leurs projets au service de nos concitoyens.

La répartition de la dotation globale de fonctionnement pour 2026 est [consultable en ligne](#).